

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 25 novembre 2011

Service instructeur

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° CP-2011-12-2-1

Service consulté

**CONTRAT TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU 2010-2013 : MISE EN PLACE DE
POINTS D'ACCUEIL TOURISTIQUE DU PUBLIC SUR LE SECTEUR DE LA PORTE
D'ALSACE**

Résumé : Il est proposé de programmer, dans le cadre du Contrat de Terroire de Vie du Sundgau 2010-2013, une subvention de 7 133 € en faveur de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace pour la mise en place de points d'accueil touristique du public sur le secteur de la Porte d'Alsace.

La Communauté de Communes de la Porte d'Alsace dispose d'un certain nombre d'atouts touristiques : Relais Nautique à WOLFERSDORF, Maison de la Nature à ALTENACH, passage de la piste cyclable internationale Eurovéloroute n° 6,... Elle est également une porte d'entrée naturelle pour les touristes dans le Sundgau. Par ailleurs, depuis la création de l'Office de Tourisme intercommunautaire du Sundgau en juillet 2010, une antenne a été développée à DANNEMARIE.

La volonté de la Communauté de Communes est de renforcer l'identité touristique de la Porte d'Alsace :

- en installant des points d'information sur la restauration et les hébergements aux deux extrémités de la Communauté de Communes sur l'Eurovéloroute n°6 (MONTREUX-JEUNE et EGLINGEN) ;
- en créant une vitrine des producteurs en circuit court à l'aire d'accueil pour camping-cars de la Porte d'Alsace à CHAVANNES-SUR-L'ETANG ;
- en créant un nouveau site d'accueil touristique à la Maison de la Nature avec l'aménagement de bureaux, d'un local d'accueil touristique et d'un local à vélo ;
- en améliorant les aménagements du Point Public à DANNEMARIE.

Le coût total du projet s'élève à 47 549,06 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Europe (GAL du Sundgau) :	11 598,00 €	(24,4 %)
Département du Haut-Rhin	7 133,52 €	(15 %)
Communauté de Communes	<u>28 817,54 €</u>	(60,6 %)
Total	47 549,06 €	

Sur le programme de travaux présenté, les dépenses relatives à l'aménagement de bureaux à la Maison de la Nature ne sont pas éligibles. Le montant total susceptible d'être retenu s'élève ainsi à 24 598,33 € HT.

Une subvention de 8 700 €, représentant 29 % d'un montant éligible de 30 000 € HT, a été approuvée pour ce projet dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau. La dépense éligible étant moins élevée que celle prise en compte dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, il vous est proposé de ramener le montant de subvention à 7 133 € (au lieu de 8 700 €), représentant 29 % du nouveau montant subventionnable de 24 598,33 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 une subvention de 7 133 € en faveur de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace pour la mise en place de points d'accueil touristique sur le secteur de la Porte d'Alsace ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER